

Partie 1. La Justice

Le terme justice peut avoir plusieurs sens. La justice, c'est à la fois une **vertu**, c'est aussi un **pouvoir** et c'est encore un **service public**.

La justice est d'abord l'une des vertus dans la philosophie classique. Elle fait partie des quatre vertus cardinales avec la force, la tempérance et la prudence. La notion de juste dans cette acception philosophique est à prendre dans un sens objectif et non pas du tout subjectif du sentiment personnel de ce qui est juste ou pas. Le juste objectif, c'est l'équilibre entre finalement ce qui est dû à chacun.

Et ce n'est pas dans ce sens-là que nous allons nous parler de la justice, mais dans le sens de pouvoir et de service public.

Il y a trois pouvoir : le pouvoir législatif, celui de faire la loi; le pouvoir exécutif, celui de gouverner; et le pouvoir de juger.

Le pouvoir de juger, c'est le pouvoir donc de rendre la justice et plus précisément, c'est le pouvoir de régler des différends, de trancher des différends. Celui qui a le pouvoir de juger a un pouvoir très important sur la vie des gens qui sont en conflit et qui attendent qu'on règle leur conflit.

La justice, c'est encore, en tout cas à l'heure actuelle dans notre pays, un service public, parce que la justice, c'est une des fonctions régaliennes de l'État, une des chasses gardées, un monopole étatique, et c'est donc l'État qui est chargé de rendre la justice.

Et pour rendre la justice, il a organisé un service public de la justice avec des organes chargés de rendre la justice dans différentes matières avec une répartition des compétences et pour tous les justiciables.

Revision #2

Created 28 November 2024 21:37:33 by Antoine Crouzet

Updated 29 November 2024 06:38:01 by Antoine Crouzet